

Les relations commerciales de la Belgique avec

L'UKRAINE

Cette note est également disponible sur le site internet de l'Agence pour le Commerce extérieur : www.abh-ace.be



Agence pour le
Commerce extérieur

TABLE DES MATIÈRES

1	La position de la Belgique et des pays de l'UE dans le marché ukrainien	2
1.1	Exportations	2
1.2	Importations	3
2	La position de l'Ukraine comparée à celle des pays voisins (2023)	4
3	Relations commerciales bilatérales	5
3.1	Échanges de marchandises	5
3.1.1	Exportations	7
3.1.2	Importations	9
3.1.3	Évolution de la balance des biens à l'issue des 3 premiers mois de 2023	11
3.2	Échanges de services	12
3.2.1	Exportations	13
3.2.2	Importations	14
4	Quelques indicateurs économiques de l'Ukraine	15
5	Notes méthodologiques	16
5.1	Concepts	16
5.2	Indice des prix à l'importation et à l'exportation	17
6	Sources	18
7	Contacts	18

1 LA POSITION DE LA BELGIQUE ET DES PAYS DE L'UE DANS LE MARCHÉ UKRAINIEN

1.1 EXPORTATIONS

Les exportations européennes (UE-27) à destination de l'Ukraine se sont chiffrées à EUR 39.061,0 millions en 2023.

La **Belgique représentait 1,6% de ces exportations et se classait 14^e pays européen exportateur de biens vers l'Ukraine**. La Pologne a pris la première place avec 29,2% tandis que l'Allemagne occupait la deuxième place avec 17,8%. La Hongrie a complété le podium avec 7,8%.

Les ventes européennes à destination de l'Ukraine ont bondi de 29,8% entre 2022 et 2023. Les exportations belges ont, quant à elles, bondi de 29,9% au cours de la même période.

Les exportations polonaises ont progressé de 17,2% tandis que celles de l'Allemagne ont bondi de 67,3%. Les ventes de la Hongrie ont progressé de 24,3%.

En 2023, la Belgique a connu une hausse de ses exportations à destination de l'Ukraine plus rapide que celle de la moyenne européenne. Elle est donc devenue un fournisseur européen relativement plus important de l'Ukraine.

TABLEAU 1 : ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS À DESTINATION DE L'UKRAINE

En millions d'EUR	2022	2023	Variation en %	Part en %
1 Pologne	9.727,8	11.402,0	17,2	29,2
2 Allemagne	4.158,2	6.954,9	67,3	17,8
3 Hongrie	2.448,0	3.042,4	24,3	7,8
...				
14 Belgique	486,0	631,5	29,9	1,6
...				
Total UE-27	30.088,2	39.061,0	29,8	100,0

1.2 IMPORTATIONS

Les importations européennes (UE-27) en provenance de l'Ukraine se sont chiffrées à EUR 22.836,9 millions en 2023.

La Belgique représentait 2,5% de ces importations et se classait 12^e pays de l'UE.

La Pologne a pris la première place avec 19,0% tandis que l'Espagne occupait la deuxième place avec 12,4%. L'Allemagne a complété le podium avec 9,4%.

Les acquisitions européennes (UE-27) en provenance de l'Ukraine ont baissé de 17,4% entre 2022 et 2023. Les importations belges ont, quant à elles, reculé de 4,1% au cours de la même période.

Les importations polonaises ont diminué de 27,3% tandis que celles de l'Espagne ont bondi de 31,6%. Les achats de l'Allemagne ont baissé de 5,7%.

En 2023, la Belgique a connu une baisse de ses importations en provenance de l'Ukraine moins rapide que celle de la moyenne européenne. Elle devient donc un client européen relativement plus important de l'Ukraine.

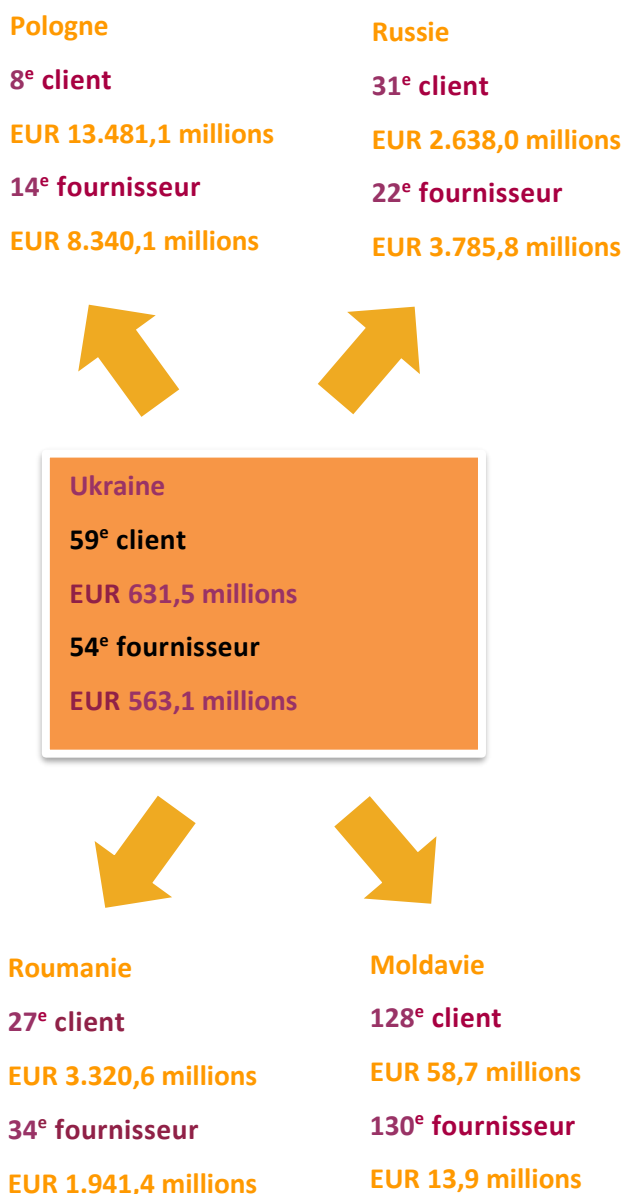
TABLEAU 2 : ÉVOLUTION DES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DE L'UKRAINE

En millions d'EUR	2022	2023	Variation en %	Part en %
1 Pologne	5.968,7	4.340,8	-27,3	19,0
2 Espagne	2.146,5	2.825,3	31,6	12,4
3 Allemagne	2.279,5	2.148,4	-5,7	9,4
...				
12 Belgique	587,0	563,1	-4,1	2,5
...				
Total UE-27	27.642,6	22.836,9	-17,4	100,0

2 LA POSITION DE L'UKRAINE COMPARÉE À CELLE DES PAYS VOISINS (2023)

CLIENT → EXPORTATIONS BELGES

FOURNISSEUR → IMPORTATIONS BELGES



INTÉRÊT MANIFESTÉ POUR LE MARCHÉ UKRAINIEN

Le fichier des exportateurs de l'Agence pour le Commerce extérieur recense 1.788 entreprises belges exportant vers l'Ukraine et 2.782 manifestant des signes d'intérêt pour ce marché, sur un total d'environ 25.000 sociétés.

3 RELATIONS COMMERCIALES BILATÉRALES

3.1 ÉCHANGES DE MARCHANDISES

En 2023, l'Ukraine a été le **59^e** client en importance de la Belgique. Elle s'est classée devant le Chili et derrière la Serbie. Les **exportations** de la Belgique à destination de l'Ukraine se sont chiffrées à EUR 631,8 millions en 2023 contre un montant de EUR 486,0 millions en 2022, soit un bond de **30,0%**. Les exportations vers l'Ukraine ont représenté 0,1% du total exporté par la Belgique.

En ce qui concerne les principaux fournisseurs de la Belgique, l'Ukraine a pris la **54^e** place en 2023, derrière le Cambodge

et devant le Chili. La Belgique a importé de l'Ukraine des marchandises pour un montant de EUR 563,1 millions en 2023 contre EUR 587,0 millions en 2022. Les **achats** belges en provenance de l'Ukraine ont, en d'autres termes, reculé de **4,1%**. Les importations en provenance de l'Ukraine ont représenté 0,1% du total importé par la Belgique.

Le tableau ci-après montre l'évolution des échanges de marchandises de la Belgique avec l'Ukraine de **2019 à 2023**.

TABEAU 3 : ÉVOLUTION DES ÉCHANGES DE MARCHANDISES DE LA BELGIQUE AVEC L'UKRAINE

En millions d'EUR	2019	2020	2021	2022	2023
Exportations	642,6	603,2	758,6	486,0	631,8
Importations	601,9	520,2	678,4	587,0	563,1
Balance commerciale	40,7	83,0	80,2	-101,0	68,7
Exportations : variation en %	5,2	-6,1	25,8	-35,9	30,0
Importations : variation en %	11,9	-13,6	30,4	-13,5	-4,1

La **balance commerciale des marchandises** entre la Belgique et l'Ukraine alterne entre situation excédentaire et déficitaire.

En 2019, la balance commerciale des marchandises entre la Belgique et l'Ukraine présentait un excédent chiffré à EUR 40,7 millions.

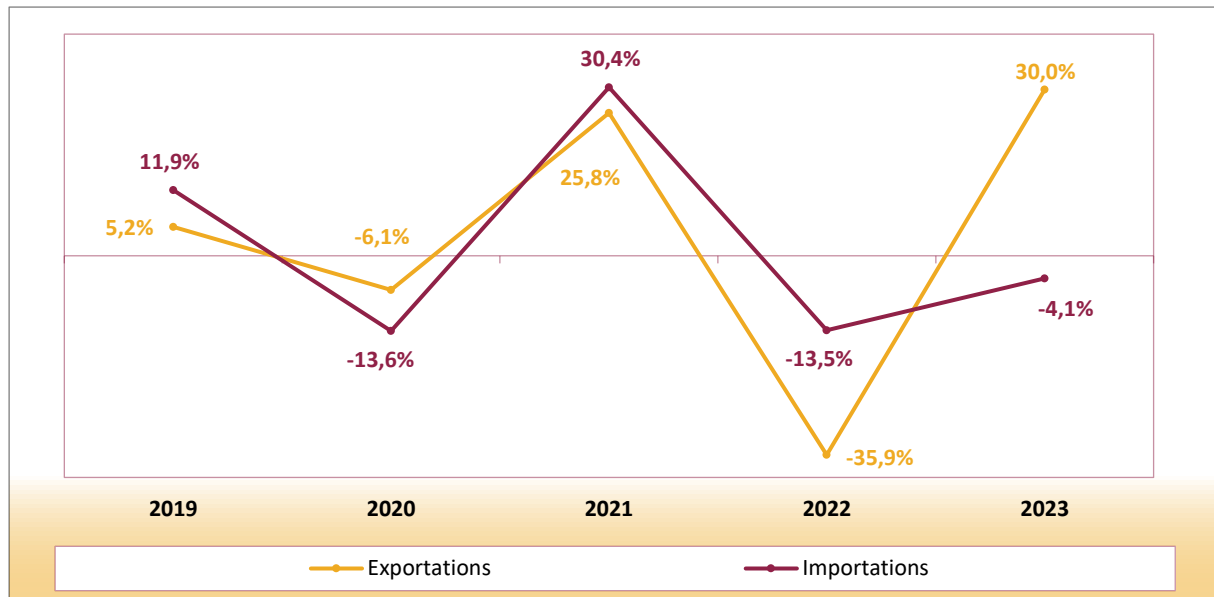
En 2020, la baisse des importations, plus significative que celle des exportations, a étoffé l'excédent qui s'est établi à EUR 83,0 millions.

En 2021, la hausse des importations, plus significative que celle des exportations, a réduit l'excédent qui s'est établi à EUR 80,2 millions.

En 2022, la baisse des exportations, plus significative que celle des importations, a transformé le surplus en un déficit qui s'est établi à EUR 101,0 millions.

L'année dernière, la hausse des exportations, combinée à la baisse des importations, a transformé le déficit en un excédent qui s'est établi à EUR 68,7 millions.

GRAPHIQUE 1 : VARIATION DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS (EN VALEUR)



Le graphique ci-dessus montre que les échanges de marchandises entre la Belgique et l'Ukraine ont été soumis à d'importantes fluctuations ces dernières années.

En 2019, les **exportations** belges à destination de l'Ukraine ont augmenté de 5,2%, en raison de la progression des ventes de produits chimiques. En 2020, elles ont baissé de 6,1%, parce que les ventes de machines et appareils ont décliné. Pour ce qui est de l'année 2021, ces exportations totales ont enregistré une croissance de 25,8%, grâce aux ventes de machines et appareils en hausse. En 2022, elles ont décliné de 35,9%, en raison de la décroissance des ventes de produits chimiques. L'année dernière, les exportations totales belges vers l'Ukraine ont progressé de 30,0%, car les ventes de matériel de transport ont augmenté.

En 2019, les **importations** belges en provenance de l'Ukraine ont augmenté de 11,9%, en raison de la progression des achats de produits du règne végétal. En 2020, elles ont baissé de 13,6%, parce que les acquisitions de produits du règne végétal ont décliné. Pour ce qui est de l'année 2021, ces importations totales ont enregistré une croissance de 30,4%, grâce aux achats de produits du règne végétal en hausse. En 2022, elles ont décliné de 13,5%, en raison de la décroissance des acquisitions de produits du règne végétal. L'an dernier, les importations totales en provenance de l'Ukraine ont régressé de 4,1%.

3.1.1 EXPORTATIONS

En 2023, les deux premiers secteurs valaient plus de 50,0% des exportations de marchandises vers l'Ukraine. Les **produits chimiques**, premier secteur à l'exportation, ont représenté 30,1% des ventes totales belges vers l'Ukraine, soit EUR 189,9 millions. La sous-section de « sang humain; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic; antisérums, autres fractions du sang, produits immunologiques modifiés, même obtenus par voie biotechnologique; vaccins » totalisait EUR 41,5 millions.

Le **matériel de transport** a pris la deuxième place avec une part de 23,0% et des ventes de EUR 145,4 millions. Ces ventes concernaient des « tracteurs » pour EUR 73,4 millions.

Les **produits alimentaires**, qui ont complété le podium, ont représenté EUR 75,5 millions, soit

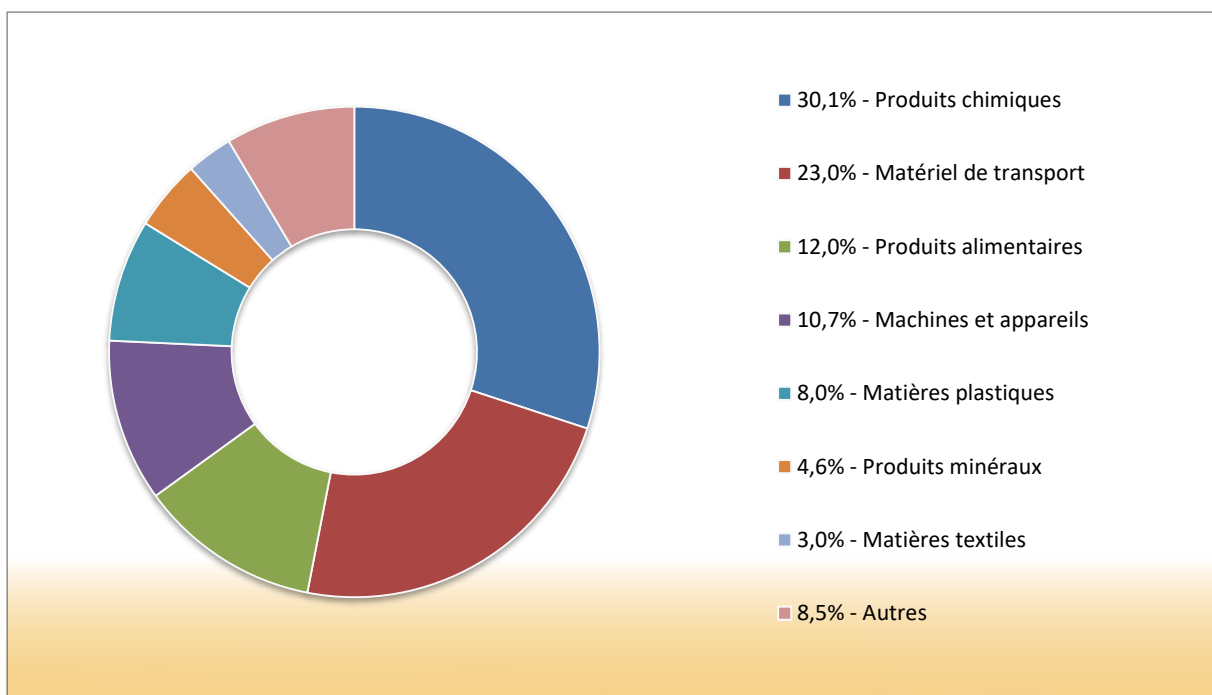
une part de 12,0% du total exporté vers l'Ukraine. Les « bières de malt » ont généré EUR 10,9 millions.

Les exportations de **machines et appareils**, quatrième section, s'élevaient à EUR 67,7 millions et une part de 10,7% des exportations vers l'Ukraine. Les « machines, appareils et engins pour la récolte et le battage des produits agricoles » s'attribuent EUR 21,0 millions de cette catégorie.

Les ventes de **matières plastiques** vers l'Ukraine atteignaient EUR 50,8 millions, soit une part de 8,0%. La sous-section des « matières plastiques et ouvrages en ces matières » atteignait EUR 45,0 millions.

Il convient également de noter la part des sections : **produits minéraux** (4,6%) et **matières textiles** (3,0%).

GRAPHIQUE 2 : LES EXPORTATIONS BELGES (EN %) À DESTINATION DE L'UKRAINE, CLASSÉES PAR PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS (VALEUR) — 2023



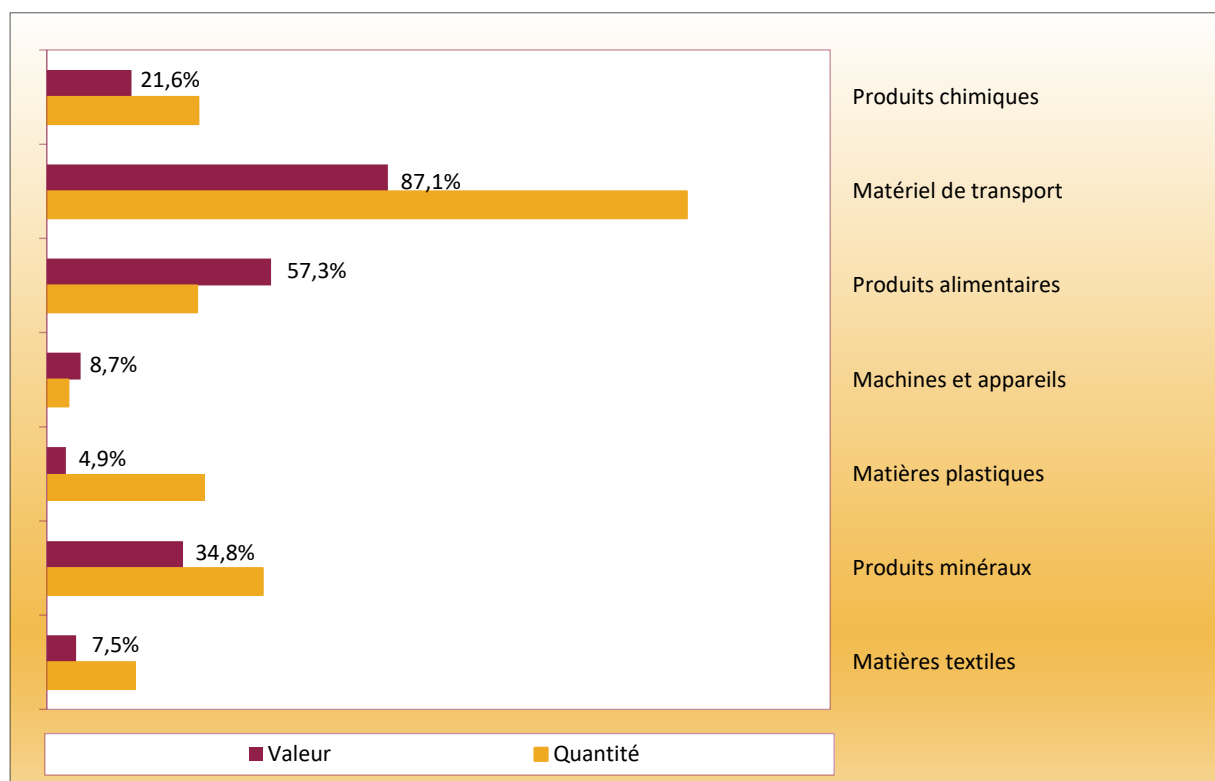
En 2023, les exportations des sept plus importantes sections étaient en croissance. Le **matériel de transport** (+87,1%) est ainsi la section dont les ventes à destination de l'Ukraine ont le plus progressé en valeur (EUR +67,7 millions) en 2022. La sous-section des « tracteurs » a gagné EUR 38,7 millions en un an.

Les **produits chimiques** (+21,6%) sont la deuxième catégorie dont les exportations ont le plus augmenté en valeur (EUR +33,7 millions). Les « produits immunologiques » ont généré EUR 7,7 millions supplémentaires en 2023.

La troisième plus importante hausse des ventes en valeur (EUR +27,5 millions) est à attribuer à la section des **produits alimentaires** (+57,3%). La sous-section des « bières de malt » a engendré EUR 5,2 millions additionnels par rapport à 2022.

Il convient également de noter la progression, moins importante en valeur, des sections : **produits minéraux** (+34,8%), **machines et appareils** (+8,7%), **matières plastiques** (+4,9%) et **matières textiles** (+7,5%).

GRAPHIQUE 3 : VARIATION DES EXPORTATIONS BELGES À DESTINATION DE L'UKRAINE CLASSÉES PAR PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS (EN VALEUR ET EN QUANTITÉ) — 2022/2023



3.1.2 IMPORTATIONS

En 2023, les produits les plus importés en provenance de l'Ukraine étaient les **produits du règne végétal**. Ces acquisitions, qui concernaient pour EUR 209,1 millions de « graines de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique », ont représenté 74,5% du total importé en Belgique depuis l'Ukraine, soit la somme de EUR 419,8 millions.

Les achats de **produits divers**, seconde section d'importation depuis l'Ukraine, s'octroient 8,0%, soit un montant de EUR 44,9 millions. La principale sous-section, les « lampes et pièces de luminaire », atteignait EUR 19,3 millions.

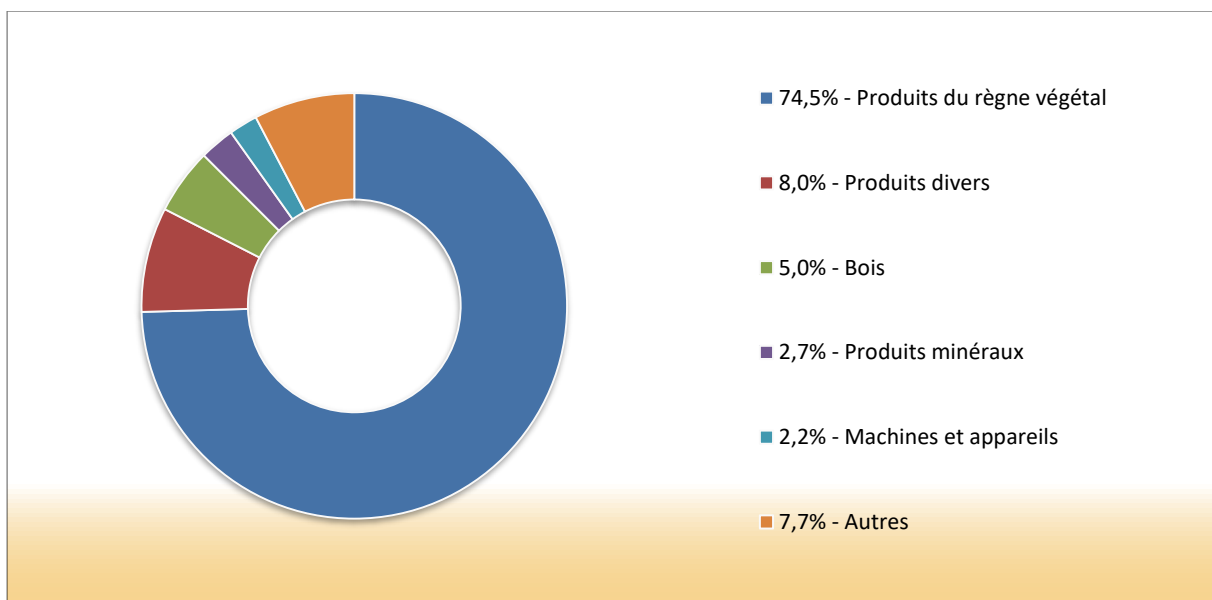
Avec une part de 5,0%, les acquisitions de **bois** ont atteint la somme de EUR 28,1 millions. La sous-section des « bois sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés,

même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm » représentait EUR 9,4 millions.

Les **produits minéraux** correspondaient à 2,7% des importations de l'Ukraine, soit EUR 15,0 millions. Le « commerce du chapitre 27, non précisé ailleurs » a généré EUR 12,3 millions.

Les acquisitions de **machines et appareils** totalisaient, quant à elles, EUR 12,3 millions, soit une part de 2,2%. La principale sous-section des « réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques; parties de ces machines ou appareils » atteignait EUR 8,6 millions.

GRAPHIQUE 4 : LES IMPORTATIONS BELGES (EN %) EN PROVENANCE DE L'UKRAINE, CLASSÉES PAR PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS (VALEUR) — 2023



En 2023, les importations d'une seule des cinq plus importantes sections étaient en décroissance. Le **bois** (-42,5%) est ainsi la section dont les acquisitions en provenance de l'Ukraine ont le plus régressé en valeur (EUR - 20,8 millions) en 2023. Les acquisitions de « bois de pin «pinus spp.» » ont baissé de EUR 8,9 millions.

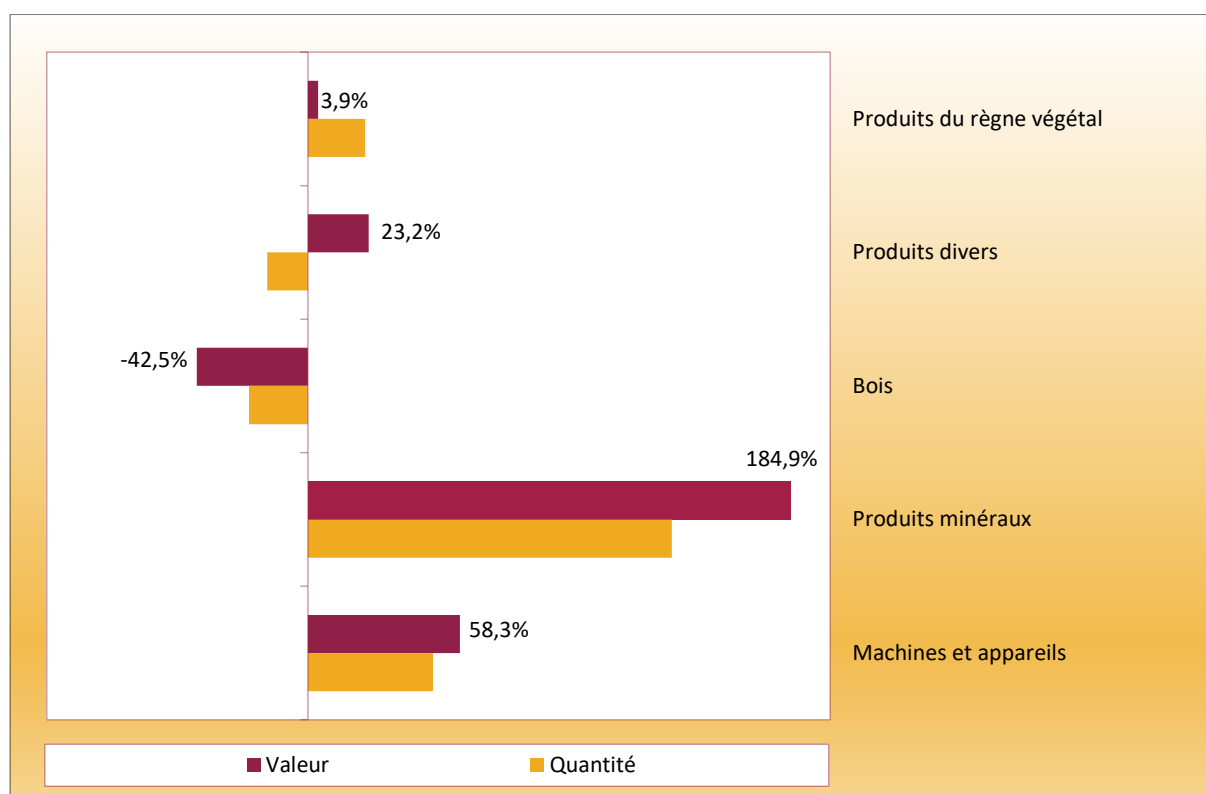
Toutefois, d'autres sections ont vu leurs achats en provenance de l'Ukraine augmenter. Les **produits du règne végétal** (+3,9%) sont ainsi la section dont les acquisitions en provenance de l'Ukraine ont le plus progressé en valeur (EUR +15,9 millions) en 2023. La sous-section des « graines de navette ou de colza d'une teneur élevée en acide érucique » a gagné EUR 72,2 millions en un an.

Les **produits minéraux** (+184,9%) sont la deuxième catégorie dont les importations ont le plus augmenté en valeur (EUR +9,7 millions). Le « commerce du chapitre 27, non précisé ailleurs » a engendré EUR 7,2 millions supplémentaires d'acquisitions en Ukraine.

Les **produits divers** (+23,2%) sont la troisième section dont les achats ont le plus progressé en valeur (EUR +8,5 millions). La sous-section des « lampes et pièces de luminaire » a rapporté EUR 12,2 millions de plus d'achats en Ukraine en 2023.

Il convient également de noter la progression, moins importante en valeur, de la section des **machines et appareils** (+58,3%).

GRAPHIQUE 5 : VARIATION DES IMPORTATIONS BELGES EN PROVENANCE DE L'UKRAINE CLASSÉES PAR PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS (EN VALEUR ET EN QUANTITÉ) — 2022/2023



3.1.3 ÉVOLUTION DE LA BALANCE DES BIENS À L'ISSUE DES 3 PREMIERS MOIS DE 2023

EXPORTATIONS

Les **exportations** belges à destination de l'Ukraine se sont chiffrées au terme des 3 premiers mois de 2023 à EUR 179,6 millions, soit un progrès de 15,6% en comparaison avec 2022 (même période).

Au terme de la période sous revue, la section des **produits chimiques** a pris la première place avec EUR 61,0 millions, soit une part de 34,0%. Les exportations de ce groupe de produits ont progressé de 15,9% en un an.

IMPORTATIONS

Selon les données disponibles pour 2023 (3 premiers mois), les **importations** belges en provenance de l'Ukraine se sont chiffrées à EUR 156,1 millions, soit une diminution de 14,2% en comparaison avec 2022 (même période).

La section des **produits du règne végétal** prend la première place avec une part de 74,2%. Les importations de cette section se sont chiffrées à EUR 115,8 millions, soit une diminution de 19,2%.

Avec EUR 33,0 millions, le **matériel de transport** a occupé la deuxième place avec une part de 18,4%. Les exportations de ce groupe de produits ont progressé de 24,2%.

Avec EUR 20,4 millions, les **machines et appareils** ont complété le top 3. Ayant progressé de 12,9%, les ventes de cette section ont représenté une part de 11,4%.

La section des **produits divers** a occupé la deuxième place avec une part de 8,4%. Les importations de ce groupe de produits ont atteint EUR 13,0 millions, soit un progrès de 17,2% comparativement à 2022 (3 premiers mois).

Le **bois** a complété le top 3 avec une part de 3,3%. Les achats de cette section ont diminué de 40,5% et se sont chiffrés à EUR 5,1 millions.

3.2 ÉCHANGES DE SERVICES

En 2023, les **exportations** belges de services à destination de l'Ukraine se sont chiffrées à **EUR 332,4 millions**. L'Ukraine s'est classée **40^e client** de la Belgique pour les services. Les ventes belges de services vers l'Ukraine ont augmenté de 2,8% en 2023 par rapport à 2022 et ont représenté 0,2% des exportations totales belges de services.

Les **importations** belges de services en provenance de l'Ukraine se sont élevées à **EUR 131,7 millions** en 2023, soit une

diminution de 14,7% par rapport à 2022. L'Ukraine a été, en 2023, le **58^e fournisseur** de services de la Belgique et ses ventes à destination de notre pays ont compté pour 0,1% des importations totales belges de services.

Le tableau ci-après montre l'évolution des échanges de services de la Belgique avec l'Ukraine **de 2021 à 2023**.

TABLEAU 4 : ÉVOLUTION DES ÉCHANGES DE SERVICES DE LA BELGIQUE AVEC L'UKRAINE

En millions d'EUR	2021	2022	2023
Exportations	333,3	323,2	332,4
Importations	114,0	154,4	131,7
Balance commerciale	219,3	168,8	200,7
Exportations : variation en %	25,7	-3,0	2,8
Importations : variation en %	20,7	35,4	-14,7

La **balance commerciale belge des services entre la Belgique et l'Ukraine** est traditionnellement excédentaire pour notre pays.

En 2021, elle affichait un excédent chiffré à EUR 219,3 millions. En 2022, la hausse des importations, combinée à la baisse des exportations, a réduit le surplus qui s'est établi à EUR 168,8 millions.

En 2023, la hausse des exportations, combinée à la baisse des importations, a étoffé le surplus qui s'est établi à EUR 200,7 millions.

Au cours de la même période, la balance des marchandises entre la Belgique et l'Ukraine alternait entre excédent et déficit.

3.2.1 EXPORTATIONS

Les **communications**, qui englobent « les services de poste et de messagerie et les services de télécommunications », ont devancé les autres types de services avec une somme de EUR 234,6 millions et une part de 70,6%. Ce résultat représente un progrès de 16,6% par rapport à 2022.

Avec une part de 12,7% et un montant de EUR 42,4 millions, le **trafic touristique**, qui recouvre essentiellement « les biens et services fournis par une économie aux voyageurs au cours d'un séjour de moins d'un an sur le territoire de cette économie », s'est attribué la 2^e place. Les ventes de cette section de services ont ainsi reculé de 1,4%.

Les **autres services aux entreprises**, regroupant « les commissions sur les transactions de biens et services entre les

négociants, courtiers en produits, distributeurs et commissionnaires résidents et des non-résidents », ont occupé la troisième place avec une part de 9,3% des exportations de services vers l'Ukraine, soit un montant de EUR 31,0 millions. Les exportations de cette catégorie de services ont baissé de 7,6% en 2023.

Il convient également de noter l'évolution des sections du **transport** (-69,5%) et des **redevances et droits de licence** (-32,9%).

Le secteur des **communications** est donc le principal acteur de la hausse globale des exportations de services vers l'Ukraine (+2,8%).

TABEAU 5 : LES EXPORTATIONS BELGES À DESTINATION DE L'UKRAINE

En millions d'EUR	2022	2023	2023 Part en %	2022/2023 Var. en %
Communications	201,2	234,6	70,6	16,6
Trafic touristique	43,0	42,4	12,7	-1,4
Autres services aux entreprises	33,6	31,0	9,3	-7,6
Transport	24,4	7,4	2,2	-69,5
Redevances et droits de licence	7,6	5,1	1,5	-32,9
Services restants	13,5	11,8	3,5	-12,6
Total	323,2	332,4	100,0	2,8

3.2.2 IMPORTATIONS

En 2023, trois des cinq sections de services les plus importantes à l'importation ont connu une décroissance.

Les **communications** ont devancé les autres types de services avec une somme de EUR 78,2 millions et une part de 59,3%. Ce résultat représente une augmentation de 2,7% par rapport à 2022.

Les **autres services aux entreprises** et le **transport** se sont partagé la 2^e et la 3^e place du classement avec des parts respectives de 27,3% et 7,6%. Les importations de la section

des **autres services aux entreprises** ont généré EUR 36,0 millions, soit une diminution de 35,8%, et celles du **transport** EUR 10,0 millions, soit une diminution de 36,9%.

Il convient également de noter l'évolution des sections du **trafic touristique** (+129,0%) et des **services non-alloués** (-4,8%).

Le secteur des **autres services aux entreprises** a été la cause principale de la baisse globale des importations belges de services depuis l'Ukraine (-14,7%).

TABLEAU 6 : LES IMPORTATIONS BELGES EN PROVENANCE DE L'UKRAINE

En millions d'EUR	2022	2023	2023	2022/2023
			Part en %	Var. en %
Communications	76,1	78,2	59,3	2,7
Autres services aux entreprises	56,0	36,0	27,3	-35,8
Transport	15,8	10,0	7,6	-36,9
Trafic touristique	0,8	1,8	1,3	129,0
Services non-alloués	1,7	1,6	1,2	-4,8
Services restants	4,1	4,3	3,3	4,9
Total	154,4	131,7	100,0	-14,7

4 QUELQUES INDICATEURS ÉCONOMIQUES DE L'UKRAINE

Principaux indicateurs (2023 – estimations)	
PIB aux prix du marché	\$ 160,0 milliards
Taux de croissance du PIB	5,3%
Inflation	10,6%
Exportations de biens (FOB)	\$ 47,0 milliards
Importations de biens (FOB)	\$ 55,0 milliards
Balance commerciale	\$ -8,0 milliards
Population	39,7 millions
Principaux clients : en % du total (2023)	
Chine	12,1
Pologne	7,6
Turquie	6,1
Principaux fournisseurs : en % du total (2023)	
Chine	15,2
Allemagne	8,7
Russie	8,4
Principaux produits exportés	
Produits agricoles	
Produits métallurgiques	
Produits chimiques	
Principaux produits importés	
Equipements et machines	
Produits chimiques	
Produits énergétiques	

Source: CIA World Factbook, Trend Economy, World Bank, LLEC, FMI

5 NOTES MÉTHODOLOGIQUES

5.1 CONCEPTS

Deux concepts peuvent être utilisés pour l'agrégation des statistiques sur le commerce de marchandises : le **concept national** et le **concept communautaire**.

L'Agence pour le Commerce extérieur utilise les données de type concept communautaire, car c'est celui utilisé par Eurostat. Les statistiques ainsi fournies sont comparables aux données des autres pays européens ainsi qu'aux publications de l'Union européenne. La définition de chacun des concepts est donnée ci-dessous :

LE CONCEPT NATIONAL

Dans le but notamment d'assurer la cohérence entre, d'une part, les chiffres du commerce extérieur et, d'autre part, ceux de la balance des paiements et des comptes nationaux, la plupart des statistiques du commerce extérieur sont établies selon le concept national.

Ce concept diffère à plusieurs titres du concept communautaire. L'une des principales différences réside dans le fait que les données selon le concept national ne tiennent pas compte des opérations à l'importation et à l'exportation réalisées par des non-résidents assujettis à la TVA en Belgique et dans lesquelles aucun résident n'intervient. Les opérations suivies de retours de marchandises ne sont pas non plus prises en compte.

LE CONCEPT COMMUNAUTAIRE

Les exportations extracommunautaires et expéditions intracommunautaires comprennent toutes les marchandises qui quittent la Belgique avec une destination définitive, en ce compris celles préalablement mises en libre pratique et ensuite expédiées vers un autre État membre pour mise en consommation. Toutes les marchandises en rapport avec le perfectionnement actif et passif (exportations temporaires et réexportations) sont aussi prises en compte. Les importations extracommunautaires et arrivées intracommunautaires comprennent toutes les marchandises qui entrent en Belgique pour mise en consommation, ainsi que celles qui sont seulement mises en libre pratique. Toutes les marchandises en rapport avec le perfectionnement actif et passif (importations temporaires et réimportations), en ce compris les sorties d'entrepôt pour importation (mais non les entrées en entrepôt) sont prises en compte.

5.2 INDICE DES PRIX À L'IMPORTATION ET À L'EXPORTATION

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'indice du prix unitaire des marchandises à l'importation et l'exportation pour la Belgique (avec le monde).

Cet indice permet d'analyser l'évolution générale du prix des marchandises. Cela permet donc une mise en perspective de l'évolution globale des importations et des exportations de la Belgique, en identifiant la part qui est due à l'évolution des prix (et donc la part qui est due à l'évolution des quantités).

Il s'interprète comme suit : **en moyenne**, si un produit avait une valeur de EUR 100 à l'exportation en 2015, ce même produit avait une valeur de EUR 143,5 en 2023. De façon similaire, si un produit avait une valeur de EUR 100 à l'importation en 2015, ce même produit avait une valeur à l'importation de EUR 145,6 en 2023.

TABEAU 7 : INDICE DU PRIX UNITAIRE DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS BELGES TOTALES (2015=100)

	Exportations	Importations
2014	100,5	101,8
2015	100,0	100,0
2016	97,4	96,2
2017	102,0	102,5
2018	105,9	108,5
2019	108,3	111,5
2020	108,3	108,8
2021	120,4	122,3
2022	152,8	157,7
2023	143,5	145,6

6 SOURCES

BANQUE MONDIALE — WWW.WORLDBANK.ORG

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE — WWW.BNB.BE

CREDENDO GROUP — WWW.CREDENDOGROUP.COM

CIA WORLD FACTBOOK — WWW.CIA.GOV

DIRECTION GÉNÉRALE COMMERCE, COMMISSION EUROPÉENNE — [HTTP://EC.EUROPA.EU/TRADE](http://EC.EUROPA.EU/TRADE)

EUROSTAT, COMMISSION EUROPÉENNE — [HTTP://EC.EUROPA.EU/EUROSTAT](http://EC.EUROPA.EU/EUROSTAT)

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE — WWW.WTO.ORG

7 CONTACTS

SERVICE STATISTIQUES

CHRISTELLE CHARLIER

DIRECTEUR

☎ +32 2 206 35 78

✉ CHRISTELLE.CHARLIER@ABH-ACE.BE

CÉDRIC CLUDTS

INTERNATIONAL TRADE ANALYST

☎ +32 2 206 35 64

✉ CEDRIC.CLUDTS@ABH-ACE.BE

DENNIS GIJSBRECHTS

INTERNATIONAL TRADE ANALYST

☎ +32 2 206 35 73

✉ DENNIS.GIJSBRECHTS@ABH-ACE.BE

Date de publication : Juin 2024

Éditeur responsable : Fabienne L'Hoost

Auteur : Cédric Cludts

Bien que tout ait été mis en œuvre afin de fournir une information précise, l'Agence pour le Commerce extérieur ne peut être tenue pour responsable d'erreur, d'omission et de déclaration mensongère. Elle ne peut non plus être tenue responsable d'utilisation ou d'interprétation des informations contenues dans cette note, qui ne vise pas à délivrer des conseils.

Reproduction autorisée moyennant mention de la source.



**Agence pour le
Commerce extérieur**

Agence pour le Commerce extérieur
Rue Montoyer, 3 - 1000 Bruxelles • Belgique
+32 2 206 35 11 • www.abh-ace.be